



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions : rapports des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2010/11

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des principales activités de coopération interorganisations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination avant et pendant ses sessions de l'automne 2010 et du printemps 2011. Il met en lumière les activités menées par le Conseil dans les domaines politique, opérationnel et administratif, à l'appui d'une approche cohérente susceptible d'améliorer la coordination à l'échelle du système. Il fournit des informations sur les efforts déployés pour promouvoir la cohérence et la coordination s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement adoptés au niveau international et sur les initiatives visant à améliorer la coopération en vue du renforcement de la transparence des activités du Conseil.

* E/2011/100.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Questions relatives au programme	5
A. Suivi de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement	5
B. Changements climatiques	7
C. Conférence des Nations Unies sur le développement durable	8
D. Énergie durable et diversité biologique	9
E. Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	10
F. Atténuation des risques liés aux catastrophes	10
III. Collaboration entre les organismes de développement des Nations Unies	11
A. Lancement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et élaboration de descriptifs de programme commun de pays	11
B. État d'avancement de l'application du cadre de gestion et de responsabilisation, y compris de l'examen approfondi	12
C. Coopération dans les pays en crise, en sortie de crise ou en transition	13
IV. Questions de gestion	13
A. Harmonisation des pratiques de fonctionnement	13
B. Sécurité du personnel	17
C. Normes comptables internationales pour le secteur public	18
V. Conclusion	19

I. Introduction

1. Au cours de la période 2010/11, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a redoublé d'efforts pour aligner les atouts et les compétences de ses membres sur les mandats que leur ont confiés les États Membres de façon coordonnée et efficace. L'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 64/289 a constitué pour le système des Nations Unies un axe directeur important pour ce qui est du renforcement de la cohérence des efforts qu'il déploie, ainsi que l'indique en détail le présent rapport. Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat et le Bureau de la coordination des activités de développement, qui fournit un appui en matière de secrétariat aux travaux du Conseil et de ses trois piliers, à savoir le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, se sont employés de concert à améliorer les informations figurant dans les rapports officiels du Conseil et de ses organes et sur les sites Web de ces derniers (www.unsceb.org et www.undg.org), tant sur le plan de la qualité que sur celui du volume. Le Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat s'est également efforcé, à l'issue de chacune des deux sessions annuelles du Conseil, de communiquer des informations aux États Membres et d'engager le dialogue avec eux. Le présent rapport fait suite à la requête présentée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289 « d'incorporer les informations portant sur les travaux du Conseil dans son rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination, et ce pour promouvoir un dialogue plus efficace ».

2. Outre qu'il s'est employé à améliorer la transparence, le Conseil des chefs de secrétariat s'est efforcé de mieux comprendre les questions d'ordre général, notamment les liens qui existent entre elles, et de promouvoir la mise en commun des connaissances entre ses membres. Conformément aux mandats intergouvernementaux, il s'est également efforcé de mobiliser de manière ouverte et déterminée les ressources et les capacités dont dispose le système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. Le Conseil entend continuer à déployer ce type d'efforts.

3. Le Conseil des chefs de secrétariat définit ses priorités en fonction des décisions intergouvernementales exigeant une action coordonnée à l'échelon du système. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, le Secrétaire général et les membres du Conseil se sont félicités du Document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil a pris un certain nombre de mesures, par le biais d'un cadre de mise en œuvre intégrée ainsi que du cadre pour l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, afin de renforcer la transparence et de soutenir les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces mesures, de même que les efforts visant à remédier à certains des goulets d'étranglement faisant obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs adoptés au niveau international, sont décrites dans la section II du présent rapport. Le Conseil a également rendu publique une déclaration d'appui à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (voir annexe), soulignant l'extrême importance que les organismes des Nations Unies attachent à l'obtention de résultats solides. Le Conseil a indiqué qu'il souhaitait que l'ensemble

du système contribue de façon efficace à la pleine mise en œuvre et au suivi des documents issus de la Conférence aux niveaux national, régional et mondial.

4. Un certain nombre de questions dont est saisi le Conseil des chefs de secrétariat, notamment les problèmes que posent les changements climatiques, la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ne pourront être résolues que grâce à l'intégration des efforts déployés par les trois piliers du Conseil. Le Conseil s'est efforcé de renforcer la coordination entre le Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur les programmes. Les comités ont axé leurs efforts sur la promotion et la facilitation d'une plus grande synergie entre les programmes et politiques des organismes des Nations Unies de manière à améliorer l'impact général de l'appui apporté aux pays et faire en sorte que ceux-ci atteignent les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, les documents issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux. Ils ont en outre continué de promouvoir un suivi cohérent et efficace et de fournir des conseils pour ce qui est des activités menées au niveau des pays, faisant fond en tant que de besoin sur les réseaux et groupes de travail interinstitutions pour renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles du système.

5. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, le Conseil s'est attaché avant tout à la sécurité du personnel des Nations Unies, tout en s'assurant que la procédure de gestion des risques en matière de sécurité permettait l'exécution des programmes, ainsi qu'à l'élaboration de pratiques de fonctionnement harmonisées dans le domaine des technologies de l'information et des communications, des achats, des ressources humaines et de la gestion financière. Le Conseil a également continué de renforcer l'appui apporté à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de faire principalement porter ses efforts sur des initiatives destinées aux pays en développement. À l'appui des activités opérationnelles de développement, il est ressorti des évaluations des pays pilotes menées dans le cadre de l'unité d'action du système des Nations Unies que la coordination était souvent plus efficace entre les fonds, programmes et institutions spécialisées. Les activités du système dans ce domaine ont été et continueront d'être menées sous la supervision des États Membres. À cet effet, un rapport concernant l'évaluation indépendante du concept « Unis dans l'action » devrait être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

6. La création par l'Assemblée générale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) a permis d'appeler de nouveau l'attention sur la contribution essentielle que font les femmes et les filles à la paix et à la sécurité, aux droits de l'homme et au développement durable. Le Conseil des chefs de secrétariat a souhaité la bienvenue à ONU-Femmes, son membre le plus récent, au cours de la période considérée et apporté son plein soutien à Michelle Bachelet, sa première Directrice exécutive. Il a également souhaité la bienvenue à Anthony Lake, Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Joan Clos, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

II. Questions relatives au programme

A. Suivi de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement

7. Le Conseil a accueilli avec grand intérêt le Document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à sa soixante-cinquième session, à New York, en septembre 2010. Il est convenu d'étudier les meilleurs moyens de rassembler les différents éléments des politiques en une approche intégrée de manière à pouvoir contribuer aux mesures devant être prises d'urgence au cours des prochaines années à l'appui des efforts déployés par les différents pays pour atteindre lesdits objectifs.

8. Les activités menées par le système des Nations Unies à cet égard ont surtout consisté à aider les États Membres à donner suite au Document final. Sous l'impulsion du Secrétaire général, le Conseil a estimé qu'il convenait de renforcer la transparence et la cohérence s'agissant du suivi des engagements pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. À sa session de printemps de 2011, le Conseil est convenu d'adopter un cadre de mise en œuvre intégrée afin de s'assurer que la suite donnée aux engagements officiels pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement est accessible au public électroniquement. Le cadre permettra également d'améliorer la grille d'engagements officiels pris par les États Membres, d'encourager les pays donateurs à réactualiser leurs engagements et à fournir des détails sur la façon dont ils ont été tenus et aux pays bénéficiaires de définir comment ils ont intégré la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs stratégies de développement nationales.

9. Le cadre se fondera sur un concept de responsabilité partagée et permettra d'éviter tout chevauchement entre les mécanismes qui ont été mis au point pour le suivi de certains objectifs. En outre, les initiatives et dispositifs existants feront l'objet d'une évaluation permettant de mettre à profit les enseignements tirés avant d'aller de l'avant. Les activités en cours portant sur des objectifs spécifiques seront prises en compte dans le cadre, enlevant de son opacité au système et assurant une fragmentation moindre des mécanismes de mise en œuvre. Le cadre portera principalement sur les engagements politiques et financiers pris par les parties concernées et fera l'objet d'autres consultations au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. Le cadre sera un outil transparent utilisable sur le Web qui sera mis en place par le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹. Le Groupe renforcera son cadre actuel de suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif 8 et élargira sa portée aux engagements internationaux pris à l'appui des objectifs 1 à 7, en se fondant sur les informations fournies par les institutions « intermédiaires » pour chaque objectif.

¹ Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été créé par le Secrétaire général en mai 2007 pour améliorer le suivi des engagements pris à l'échelon mondial figurant dans l'objectif 8 sur le partenariat mondial pour le développement.

10. Les États Membres ayant appelé l'attention sur la nécessité pour le système des Nations Unies de soutenir la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil, par le biais du Groupe des Nations Unies pour le développement, contribue à la mise en œuvre du cadre pour l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de soutenir les plans nationaux en la matière. Le cadre facilite l'élaboration des plans d'action nationaux. Il aide les gouvernements à identifier de manière systématique les goulets d'étranglement entravant les progrès à accomplir pour réaliser les objectifs ainsi que les solutions mises à l'essai et fiables qui peuvent permettre de surmonter ces obstacles. L'analyse à laquelle il est procédé et les mesures qu'il convient de prendre sont intégrées dans le processus relatif au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau national, de façon à ce qu'il soit davantage tiré parti des initiatives du système des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par les pays pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dix pays ont commencé à utiliser cette approche au cours de la période faisant l'objet du rapport, concentrant d'abord leur attention sur des objectifs peu susceptibles d'être atteints et identifiant ensuite les problèmes, les solutions pratiques permettant d'y remédier et les partenaires pouvant mettre en œuvre ces solutions. Ces pays étaient le Belize, la Colombie, le Ghana, la Jordanie, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République populaire démocratique lao, la République-Unie de Tanzanie, le Tadjikistan et le Togo.

11. Sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil a examiné les liens existant entre le Document final et les initiatives de développement plus générales, notamment la nécessité d'une mondialisation plus juste, plus verte et plus durable. Il a estimé que l'un des principaux problèmes serait d'équilibrer la spécificité et la mesurabilité de chacun des objectifs avec la politique générale nécessaire pour remédier aux inégalités mises en lumière par le Document final et renforcer l'approche de développement durable.

12. Faisant fond sur les travaux déjà menés par le Conseil à propos de la mondialisation et souhaitant remédier aux problèmes interdépendants du XXI^e siècle, notamment renforcer le rôle joué par les organismes des Nations Unies pour promouvoir les avantages de la mondialisation et prendre en compte ses inconvénients, lesdits organismes ont examiné la manière dont ils utilisaient leurs compétences, leur universalité et leur fonction de sensibilisation pour aider les États Membres à établir des liens plus étroits entre les accords mondiaux et la mise en œuvre des politiques nationales. Pour contribuer à ce processus de réflexion, le Président sortant du Comité de haut niveau sur les programmes, Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, a convoqué une réunion de réflexion à Santiago en janvier 2011 avec la participation des secrétaires exécutifs des commissions régionales.

13. Les travaux du Comité de haut niveau sur les programmes dans ce domaine soulignent le rôle du système des Nations Unies dans la réflexion intellectuelle allant au-delà des approches sectorielles, devrait permettre de surmonter les obstacles passés et futurs aux progrès nécessaires à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil a souligné qu'il avait un rôle intégrateur à jouer pour réunir les divers grands mécanismes interinstitutions et faire fond sur les atouts du système des Nations Unies dans les activités normatives et

analytiques qu'il est susceptible de mener pour contribuer aux processus intergouvernementaux à venir, tant au niveau de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qu'au sein des organes directeurs des organismes des Nations Unies. Un objectif important à cet effet est d'aider les États Membres à créer un modèle de développement qui soit juste, vert et durable.

B. Changements climatiques

14. Le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2009/10 (E/2010/69) présentait dans le détail les mesures prises par le système des Nations Unies depuis 2007 pour rester unis dans l'action face aux changements climatiques. Tout en se félicitant de ces initiatives, les États Membres ont encouragé le CCS à aller au-delà des préparatifs du système des Nations Unies en vue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans l'exécution des activités menées conjointement à cet égard, le CCS a pris en considération le Document final du Sommet mondial de 2005, où sont reconnues les synergies entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les changements climatiques et le fait que les mesures qui seront prises pour résoudre les problèmes liés aux changements climatiques auront une incidence déterminante sur les perspectives de consolidation et de poursuite des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire.

15. Le Comité de haut niveau sur les programmes, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les changements climatiques, a entrepris de réfléchir à la manière dont le système des Nations Unies peut le mieux aider les pays en développement à intégrer des mesures relatives aux changements climatiques dans leur programme de développement national. Le double rôle du système s'agissant de répondre à la nécessité urgente de renforcer la mise en œuvre au niveau des pays et d'orienter et appuyer les négociations internationales exige l'instauration de liens solides entre les initiatives aux niveaux mondial, régional et national. Le Comité de haut niveau sur les programmes s'emploie aux côtés du Groupe des Nations Unies pour le développement à resserrer les liens entre les activités ayant trait aux programmes au niveau mondial et les activités des équipes de pays, effort qui s'inscrit aussi dans la droite ligne de la suite donnée aux Accords de Cancún (FCCC/CP/2010/7/Add.1, décision 1/CP.16). Au cours de la période considérée, le CCS et ses piliers ont privilégié l'exécution sur le terrain et ont étudié la manière dont le système des Nations Unies pourrait le mieux aider les États Membres à mettre en œuvre lesdits accords.

16. Par ailleurs, la cohérence et la coordination des activités relatives aux programmes sont favorisées par l'échange d'information et de connaissances, les préparatifs intégrés et coordonnés et le suivi des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que par les activités et les méthodes de programmation destinées à promouvoir la cohérence de la prestation des services au niveau national. Au cours de la période considérée, le CCS a également appuyé les initiatives du système des Nations Unies visant à approfondir son travail sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

17. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Cancún en décembre 2010, les organismes des Nations Unies ont souligné qu'ils étaient prêts à aider les États Membres à concrétiser leurs engagements en organisant à leur intention des manifestations parallèles et en diffusant des documents d'information présentant les activités en cours et les outils pratiques du système. Le Secrétaire général a organisé une manifestation de haut niveau du CCS au cours de laquelle lui-même et plusieurs chefs de secrétariat ont eu un échange de vues ouvert avec des ministres et des représentants de haut niveau des parties pour approfondir le dialogue sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait mieux aider les pays à faire face aux changements climatiques. Cette nouvelle approche, consistant à organiser un débat ouvert et en temps réel entre les États Membres et les hauts fonctionnaires des Nations Unies, a suscité un intérêt sans précédent de la part des médias et a été diffusée via Internet auprès d'un large public².

18. Pour promouvoir une meilleure intégration des activités relatives aux changements climatiques à l'échelle des pays, le Groupe des Nations Unies pour le développement a pris des mesures conçues pour renforcer la capacité des équipes de pays des Nations Unies. Il a à cette fin élaboré une note d'orientation sur la prise en compte systématique de la viabilité environnementale dans les bilans communs de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi qu'une note d'orientation sur la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques. Par ailleurs, le Groupe des Nations Unies pour le développement, en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, a organisé à l'intention des membres de ce dernier une formation axée sur la mise en œuvre des mesures touchant les changements climatiques sur la base de ces notes d'orientation. Pour 2011, un programme de formation est en cours d'élaboration en réponse à une demande croissante de la part des équipes de pays des Nations Unies qui souhaitent une approche mieux intégrée et plus coordonnée et systématique de l'appui fourni dans les domaines interdépendants de la viabilité environnementale, des changements climatiques et de l'atténuation des risques liés aux catastrophes. La formation régionale privilégiera les équipes de pays des Nations Unies chargées d'élaborer les cadres d'aide au développement en 2011 et en 2012.

C. Conférence des Nations Unies sur le développement durable

19. À sa session du printemps 2011, le CCS a dit bien comprendre l'interdépendance entre les crises économique, sociale et environnementale auxquelles le monde est confronté, et la nécessité d'une action décisive pour accélérer les efforts de développement durable. Il avait conscience que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) était une occasion importante pour les Nations Unies d'offrir un appui unanime et cohérent aux États Membres aux fins de l'organisation des activités et de la réalisation des objectifs liés du programme relatif au développement durable. Le système des Nations Unies appuie les préparatifs de la Conférence au moyen de divers mécanismes interinstitutionnels complémentaires afin de garantir le meilleur soutien possible aux mandats que lui ont confiés les États Membres.

² La retransmission sur le Web est disponible à l'adresse suivante : http://webcast.cc2010.mx/webmedia_en.html?id=234.

20. Le Secrétaire général a constitué et présidera un groupe des principaux intéressés chargé de le conseiller au sujet de la contribution du système aux deux thèmes de Rio + 20 : une économie verte dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable. Le Groupe, qui s'intéressera à l'interdépendance entre les trois piliers du développement durable, associera à ses travaux le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en leur qualité respective de présidents du Groupe de la gestion de l'environnement, du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'ONU-Énergie.

D. Énergie durable et diversité biologique

21. Le CCS a mis l'accent sur le fait que l'énergie durable est au cœur du débat mondial sur les changements climatiques et le développement durable. ONU-Énergie, créée en 2003 par le Comité de haut niveau sur les programmes, en même temps que le Groupe consultatif sur l'énergie et les changements climatiques constitué par le Secrétaire général, a défini deux objectifs principaux pour 2030 : assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes et réduire de 40 % l'intensité de la consommation énergétique.

22. Durant la période considérée, les travaux du CCS consacrés à l'énergie se sont inspirés de la résolution 65/151 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a décidé de proclamer 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous. Dans cette résolution, l'Assemblée générale engage les États Membres « à saisir l'occasion qu'offrira la célébration de l'Année pour mieux faire comprendre qu'il importe, pour réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et assurer un développement durable et la protection du climat à l'échelon mondial, de s'attaquer à la question de l'énergie, et notamment de généraliser les services énergétiques modernes, de donner accès à une énergie d'un coût abordable, de veiller à l'efficacité énergétique et à la durabilité des sources d'énergie et de leur utilisation, et d'encourager la prise de mesures aux niveaux local, national, régional et international ». Elle a par ailleurs prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies et avec ONU-Énergie, d'organiser et de coordonner les activités à entreprendre durant l'Année. Le CCS s'est engagé à soutenir pleinement la mise en œuvre de cette résolution.

23. Le CCS a en outre examiné les questions marquantes liées à l'action de l'ensemble du système en faveur de la conservation de la biodiversité. Entre autres activités dans ce domaine, le CCS a encouragé l'intégration systématique de la biodiversité dans les activités du système des Nations Unies, ainsi que des approches coordonnées et synergiques de la mise en œuvre des documents issus de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Nagoya.

E. Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

24. Le système des Nations Unies attache la plus grande importance à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011. Il est fermement déterminé à aider les États Membres à élaborer un document final ambitieux et dynamique assorti d'objectifs et d'engagements concrets, qui aura des retombées positives sur la vie de 880 millions de personnes dans 48 pays. Au titre des efforts qu'il déploie pour axer ses initiatives sur les pays en développement, dont les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le CCS a publié une déclaration à l'appui de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (voir annexe).

25. Dans cette déclaration, le CCS souligne la détermination des chefs de secrétariat à renforcer l'efficacité et la synergie des activités de leurs organisations respectives, sachant qu'ils continuent de donner la priorité aux besoins spéciaux des pays les moins avancés. Il insiste aussi sur le soutien constant qu'il apporte aux priorités en matière de développement des pays les moins avancés en y consacrant des programmes ciblés et des ressources propres, en particulier en intensifiant les efforts à l'échelle de l'ensemble du système afin d'accroître les capacités de production des pays les moins avancés. Le CCS élaborera ensuite des mesures efficaces à l'échelle du système à l'appui du document issu de la Conférence, s'agissant notamment de la manière dont le système des Nations Unies peut le plus utilement contribuer à en assurer la pleine mise en œuvre, la surveillance et le suivi aux niveaux national, régional et mondial.

26. À cette fin, le Comité de haut niveau sur les programmes a recueilli auprès des organisations du système des Nations Unies des informations sur l'action qu'elles mènent pour soutenir les capacités de production des pays les moins avancés, l'objectif étant de prendre en compte les conclusions issues de la Conférence et d'adapter et d'affiner les activités engagées. Les informations recueillies ont permis d'établir des liens entre les domaines d'activité prioritaires recensés par les pays les moins avancés, comme l'alimentation et l'agriculture, et les avantages comparatifs spécifiques, les spécialisations, les capacités et les programmes des organismes des Nations Unies. Ce récapitulatif a constitué pour le CCS une base utile pour fournir un appui correspondant aux priorités définies dans les textes issus de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2000-2010. Le CCS continuera d'étudier les moyens d'affermir l'action considérable déjà engagée par le système des Nations Unies à l'appui du renforcement des capacités de production des pays les moins avancés et d'adapter cette action, compte tenu des conclusions de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et des nouvelles orientations émanant des États Membres.

F. Atténuation des risques liés aux catastrophes

27. Profondément préoccupé par le tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé le Japon le 11 mars 2011 et par la situation dans la centrale nucléaire de Fukushima Dai-ichi, le CCS a examiné la question de l'atténuation des risques liés

aux catastrophes lors de sa session du printemps 2011. La situation au Japon a suscité des appels en faveur d'une réévaluation du dispositif international d'intervention d'urgence et du régime de sûreté nucléaire ainsi que des moyens de veiller à l'application des normes les plus élevées possibles pour préserver la santé, les réserves alimentaires et l'environnement. À l'appui des efforts de coordination du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le débat visait à intégrer pleinement dans les programmes de développement l'atténuation des risques liés aux catastrophes.

28. Le CCS a discuté des moyens d'assurer la direction d'une initiative cohérente en faveur d'un plan d'action mondial et d'efforts plus intenses en matière d'atténuation des risques liés aux catastrophes, en faisant fond sur l'important travail déjà engagé dans ce domaine par un grand nombre de ses membres et en dressant le bilan du Cadre d'action de Hyogo ainsi que des conclusions et du suivi des réunions de haut niveau de 2010 consacrées aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux petits États insulaires en développement. Le Secrétaire général et les membres du CCS ont réaffirmé leur ferme détermination à continuer de contribuer à l'action que mène l'ONU pour atténuer les risques liés aux catastrophes en tant que question transversale, et pour veiller à la complémentarité des mesures destinées à renforcer la gestion des risques de catastrophe et à favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

III. Collaboration entre les organismes de développement des Nations Unies

A. Lancement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et élaboration de descriptifs de programme commun de pays

29. Au nom du Conseil, le Groupe des Nations Unies pour le développement fournit un appui spécialisé au lancement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale qui invite les fonds et programmes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement à renforcer leur collaboration afin de consacrer plus efficacement leurs compétences, leurs ressources et leurs interventions au renforcement des capacités nationales, conformément aux priorités et aux plans de développement nationaux.

30. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a préparé un dispositif complet d'appui aux pays de la phase de lancement d'un tel plan-cadre. En 2010, 44 plans-cadres et trois cadres stratégiques intégrés ont été préparés. Le Groupe et ses équipes régionales ont d'autre part soutenu des stages consacrés au Plan-cadre au niveau des pays, au cours desquels les équipes de pays des Nations Unies ont eu une vision d'ensemble claire de la programmation, engagé le dialogue avec les partenaires nationaux quant au choix des analyses à effectuer sur les principaux obstacles au développement du pays et réfléchi à l'avantage comparatif dont jouit l'équipe de pays des Nations Unies face à certains de ces obstacles. Une trentaine de stages organisés au niveau national ont demandé et reçu un appui technique pour divers sujets en rapport avec le Plan-cadre.

31. Les équipes de pays des Nations Unies réalisent des progrès tangibles dans l'utilisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme principal outil stratégique de programmation conjointe au niveau national. Quelque 75 équipes ont signalé que les cycles des plans-cadres suivent les cycles nationaux; une centaine d'autres ont indiqué que leurs plans-cadres suivent les priorités nationales, conformément au souhait exprimé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208. Le guide simplifié du plan-cadre, publié en 2009, autorise une plus grande souplesse et donne aux équipes de pays la possibilité de mieux adapter leur travail de programmation au cycle national de planification du développement, aux réalités et aux résultats escomptés, tout en renforçant la cohérence et la responsabilisation des intervenants. Les pays de la phase de lancement de 2011 ont adopté un point de vue intégré sur les programmes et les opérations, qui vise à renforcer la cohérence et la coordination des activités institutionnelles et des programmes qui pourraient être réalisés.

32. Dans sa résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a appuyé l'initiative prise par certains pays d'utiliser volontairement les descriptifs de programme commun de pays. La République-Unie de Tanzanie est la première à le faire. En février 2011, elle a présenté son descriptif de programme commun aux Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM). Ce descriptif a été approuvé selon les pratiques de chaque conseil d'administration.

33. En application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, le Groupe des Nations Unies pour le développement a analysé les données d'expérience et les enseignements tirés de l'utilisation des cadres budgétaires communs qui aident les équipes de pays des Nations Unies : a) à chiffrer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur la base des résultats obtenus; b) à prédire les disponibilités de diverses sources; et c) à prendre en compte le déficit de financement à prévoir afin d'améliorer la prévisibilité et la transparence de l'aide fournie par les Nations Unies et de favoriser une planification, une hiérarchisation, un contrôle continu et une gestion de meilleure qualité et plus cohérents des ressources destinées à l'aide au développement des Nations Unies.

B. État d'avancement de l'application du cadre de gestion et de responsabilisation, y compris de l'examen approfondi

34. En 2010, conformément à ce qui a été convenu dans le plan d'action pour l'application du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, le Groupe a fait évaluer les progrès accomplis et les lacunes de sa mise en application. Cette étude, qui devrait être terminée en juin 2011, donnera lieu à un ensemble de recommandations sur la marche à suivre afin d'assurer la complète application du système.

C. Coopération dans les pays en crise, en sortie de crise ou en transition

35. En application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué de fournir une assistance technique directe à l'évaluation des besoins consécutifs à une catastrophe ou un conflit, en renforçant l'efficacité de sa méthode en vue d'établir une plate-forme de planification et d'intervention commune dans les situations de crise ou de sortie de crise. Au cours de la période à l'examen, des évaluations ont été réalisées au Yémen, et elles ont permis l'élaboration d'un plan de relèvement, dit « initiative conjointe pour Saada ».

36. Pour renforcer les connaissances et les moyens dont on dispose en termes opérationnels et méthodologiques en matière d'évaluation des besoins consécutifs à une catastrophe ou un conflit, une série de stages ont été préparés et administrés par l'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne à leurs propres fonctionnaires mais aussi à d'autres institutions régionales, élargissant ainsi les partenariats. Ces initiatives ont permis de former 75 fonctionnaires des Nations Unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement.

37. Les États Membres ayant demandé que la coordination entre les départements et les institutions soit renforcée dans le sens d'une conception intégrée, cohérente et coordonnée de l'aide apportée au niveau national, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué d'appuyer les opérations de planification intégrée. À ce titre, il a participé à des cellules nationales de mission intégrée (pour les pays accueillant des missions de maintien de la paix) et à des équipes spéciales intégrées dirigées par le Secrétariat dans chacun des 19 pays bénéficiant de présences intégrées des Nations Unies et d'autres mécanismes de travail spéciaux réunis pour des pays confrontés à des crises politiques imprévues. Le Groupe a fourni un appui et participé à des missions nationales pour appuyer les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, par exemple à Haïti après le tremblement de terre, en Guinée, au Liban et en Somalie.

IV. Questions de gestion

A. Harmonisation des pratiques de fonctionnement

38. Dans sa résolution 64/289 relative à la cohérence du système, l'Assemblée générale a invité l'ensemble des institutions des Nations Unies à poursuivre leurs efforts d'harmonisation de leurs pratiques de fonctionnement. Le Conseil a secondé les efforts entrepris au niveau du système pour faire avancer les choses dans ce domaine pendant la période couverte par le présent rapport, à la fois au niveau des pays et au niveau des sièges. Beaucoup d'activités relevant de ce travail d'harmonisation entrepris dans le système des Nations Unies ressortissent au plan établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion pour régler le problème des goulots d'étranglement que présentent les modes opératoires des institutions, plan mis au point à l'issue d'une mission commune de haut niveau entreprise en 2010, et ressortissent aussi au Plan d'harmonisation des pratiques du Comité de haut niveau pour la gestion. Ce dernier plan d'action est un ensemble d'initiatives qui ont bénéficié d'un financement volontaire de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni

de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède. Au mois de mars 2011, il avait reçu 10,5 millions de dollars, les promesses de contribution atteignant environ 3,7 millions de dollars à la fin de 2010.

39. Les projets d'harmonisation des pratiques de fonctionnement, ceux financés par le Plan d'action et ceux lancés par le Conseil dans le cadre des activités ordinaires de ses organes subsidiaires – à savoir le Comité de haut niveau pour la gestion et ses réseaux fonctionnels –, se situent au niveau des pays et au niveau mondial et intéressent toutes les disciplines de l'administration : passation de marchés, ressources humaines, finances et budget et informatique et télématique.

Harmonisation au niveau des pays

40. Pour avoir une idée plus précise des points de blocage sensibles au niveau des pays, les Présidents du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité de haut niveau pour la gestion ont organisé une mission commune de haut niveau pendant le deuxième trimestre de 2010. La mission a rapporté que les bureaux de pays dans lesquels elle s'était rendue avaient fait des progrès considérables (en Albanie, au Mozambique et au Viet Nam, pays pilotes pour l'initiative Unis dans l'action, et au Malawi, pays automotivé), tant sur le plan des orientations données par les directions des sièges que sur celui de l'innovation au niveau des pays, les plus grands succès étant ceux qui reposent sur d'étroites relations de travail entre le personnel de terrain de niveau national et le personnel des sièges.

41. La mission a abouti à la mise au point d'un plan d'exécution commun, censé faire disparaître ce qui fait obstacle à l'harmonisation et à la simplification des pratiques, qui insiste sur les aspects suivants : a) fermeté de la direction et constance de la volonté d'aboutir de toutes les institutions; b) incitations au changement destinées aux personnels des institutions par les mécanismes de la notation et de la participation et du concours aux initiatives communes; c) adoption d'un point de vue intégré sur les programmes et les opérations et, notamment, préparation d'un plan opérationnel en même temps que les cadres de l'assistance au développement des Nations Unies; d) culture de l'analyse rationnelle – analyse coûts-avantages ou quelque autre procédé – et contrôle effectif et continu des pratiques institutionnelles; e) concentration de l'effort de gestion sur l'administration du personnel de terrain au niveau des pays; f) exploitation effective des moyens informatiques existants et consignes de passation des marchés harmonisées au niveau des pays; g) promotion de l'harmonisation de la gestion financière, avec concentration sur les questions soulevées par les pays et sur l'application des diverses politiques et procédures; h) solutions de financement des locaux communs; i) accélération des démarches de révision et d'approbation des accords officiels.

42. Le Comité de haut niveau pour la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont également collaboré avec l'École des cadres du système des Nations Unies afin que la conception intégrée des programmes et des opérations soit également adoptée au niveau des pays. Pour cela, la structure d'appui à la mise en place de l'encadrement de l'assistance au développement des Nations Unies a été renforcée par un module distinct consacré aux pratiques de fonctionnement et à la direction opérationnelle des activités au niveau des pays. Ces interventions sont en cours, avec un financement du Plan d'action du Comité de haut niveau pour la gestion et du Bureau de la coordination des activités de développement, et elles s'articulent sur l'assistance apportée dans le cadre régional aux pays où se met en place l'encadrement en question.

Passation de marchés

43. Le Réseau Achats a achevé le premier projet financé au titre du Plan d'action, sous la conduite du Programme des Nations Unies pour le développement; il en est résulté un modèle de cadre de sélection des fournisseurs, qui devrait être utilisé dans tout le système. La procédure a été révisée et approuvée par les conseillers juridiques interorganisations; elle permet de mettre en fonction un mécanisme de décision commun quand un fournisseur est soupçonné d'indélicatesse. Ce modèle, qui répond à la nécessité de donner plus de transparence et d'efficacité aux opérations et de responsabiliser les intervenants, a été approuvé par le Conseil à sa session du printemps de 2011.

44. De plus, le Réseau Achats, financé au titre du Plan d'action et mené par l'UNICEF, s'occupe aussi, à titre notamment d'activité consécutive à la mission de haut niveau, d'élargir des activités d'achat communes au niveau du terrain, en réalisant un projet d'harmonisation visant à appuyer les opérations de terrain. L'objectif est d'investir dans la fonction achats et fournitures des Nations Unies, en créant un cadre opérationnel commun, en harmonisant les règlements et les consignes, en simplifiant les procédures, en améliorant les pratiques et en favorisant une division des tâches qui réponde aux besoins des bénéficiaires et qui s'appuie sur les compétences dont disposent déjà les divers organismes intéressés. Cela se fera à l'avantage des opérations de terrain puisque les personnes qui interviennent dans les marchés des Nations Unies disposeront d'un instrument uniforme, optimisé à partir des leçons tirées des projets pilotes relevant de l'initiative Unis dans l'action et que l'on connaîtra les résultats et les techniques les mieux capables de soutenir celle-ci.

45. Enfin, à la demande du Comité de haut niveau pour la gestion, les spécialistes des achats se sont concentrés davantage sur la passation de marchés communs par les institutions des Nations Unies. Le Réseau Achats a fait état d'une collaboration dans les villes sièges, particulièrement à Genève, qui aurait déjà permis des économies non négligeables. Selon Genève par exemple, environ 37 millions de francs suisses ont pu être économisés en 2010 grâce à la collaboration instaurée en matière de voyages, de consommation d'énergie, de services de messagerie et de poste, de fournitures et de services informatiques. De la même manière, les organisations ayant leur siège à Rome ont pu éviter certains coûts parce qu'elles ont passé des marchés ensemble. Sur le plan mondial, le Réseau cherche des occasions d'achats communs dans les domaines de l'entreposage, de l'assurance et des contrats de transport, et des véhicules.

Ressources humaines

46. Le Réseau Ressources humaines a achevé deux projets d'harmonisation qui bénéficient d'un financement du Plan d'action du Comité de haut niveau pour la gestion. Le premier consistait à procéder à l'examen et à l'analyse comparative des pratiques et des politiques du personnel des institutions des Nations Unies; il a abouti à des recommandations en matière de recrutement et de sélection, de gestion des résultats et d'échelonnement et de classement des postes. Les activités consécutives, qui commenceront l'année prochaine, seront d'abord concentrées sur la mise en vigueur des normes de classement des emplois de la Commission de la fonction publique internationale et sur la réalisation d'une expérience consistant à considérer les membres du personnel comme des candidats internes dans le cas des postes offerts dans certains lieux d'affectation pilotes. Comme autre activité de

suivi, on a entrepris l'examen du personnel qui travaille dans une institution des Nations Unies appliquant le régime commun sous le couvert d'un contrat de non-fonctionnaire.

47. De plus, un groupe de travail interorganisations mené par le Programme alimentaire mondial a procédé à l'examen des prestations servies en cas de décès, de blessure ou d'invalidité causés par des actes malveillants et en cas d'incident imputable au service. L'objet de l'étude est de dresser la première cartographie générale des prestations, indemnités et services d'assurance relatifs, dans l'ensemble du système des Nations Unies, aux accidents, aux maladies, aux décès et aux cas d'invalidité, et d'examiner les lacunes actuelles de la couverture.

48. Parmi les autres activités, on citera encore l'élaboration de la politique officielle définitive de l'emploi des handicapés et, dans le cadre de l'initiative Dual Career and Staff Mobility Programme, le lancement d'un programme pilote de négociation des permis de travail des conjoints et concubins des fonctionnaires des Nations Unies avec les Gouvernements hôtes d'Italie et de Malaisie. De plus, le Réseau a procédé à la révision biennale du montant de l'indemnité pour frais d'études et a présenté ses recommandations à la Commission de la fonction publique internationale. Enfin, le Conseil a publié le rapport annuel des statistiques du personnel en mai 2010 (CEB/2010/HLCM/HR/24).

Gestion financière

49. Le Réseau Finances et budget a achevé la première étape d'un projet relatif aux services communs de trésorerie. Financée au titre du Plan d'action du Comité de haut niveau pour la gestion et pilotée par le Fonds international de développement agricole et l'Organisation mondiale de la Santé, cette réalisation offrira une estimation détaillée des économies et débouchera sur des propositions précises d'harmonisation des opérations de trésorerie, centrées sur les services bancaires, les règlements, la gestion des changes et celle des placements, les coûts externes, les redevances et la gestion du risque.

50. En réponse à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, le Secrétariat du Conseil, agissant en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a continué d'améliorer le dispositif de présentation de rapports et de constitution de statistiques financières à l'échelle du système. Ce travail, financé lui aussi au titre du Plan d'action du Comité de haut niveau pour la gestion, devrait permettre la diffusion à l'échelle de tout le système des états des revenus et des dépenses et la comparaison entre eux. La première configuration du nouveau dispositif de distribution de l'information devrait être opérationnelle au début de 2012.

51. En 2010, le système des Nations Unies a franchi une étape importante dans la manière dont sont communiquées les données relatives aux dépenses interorganisations. L'activité a été réalisée par le Réseau Finances et budget sous la direction de l'OMS; elle a conduit à des ententes entre organisations concernant les codes uniformisés des dépenses à utiliser dans les rapports interorganisations, les nouvelles catégories devant prendre effet en 2012. Pendant la prochaine étape, on s'efforcera de faire accepter par consensus un protocole de présentation des rapports aux donateurs du système des Nations Unies.

52. Un groupe de travail interorganisations chargé d'évaluer le coût de la sécurité et de la sûreté a réussi à simplifier la procédure d'examen budgétaire des activités financées en commun relevant du Système de la gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, procédure qui prévoit un examen de conformité au niveau du Réseau Gestion de la sécurité et du Réseau Finances et budget. Le groupe de travail continuera de s'occuper du dispositif de partage des coûts dans le domaine de la sécurité et examinera les diverses règles de répartition qui s'offrent.

53. La nécessité d'obtenir des taux de change plus prévisibles et plus transparents a amené le Réseau Finances et budget à approuver la mise à jour des consignes concernant les taux de change opérationnels des Nations Unies. La nouvelle version définit certains termes et fixe la procédure d'application des taux de change au plus près du marché au comptant, comme l'exigent les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Informatique et télématique

54. Le Réseau Technologies de l'information et des communications a commencé la réalisation d'un projet financé au titre du Plan d'action du Comité de haut niveau pour la gestion et dirigé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; il s'agit de fixer des normes et des valeurs de référence communes pour les services et les acquisitions dans le domaine de l'informatique. Ce projet permettra aux institutions de calculer le coût total de l'informatique et de la télématique d'une manière qui permettra de fixer des valeurs de référence pour les services correspondants. Sur recommandation de la mission commune, le Réseau étudie également les moyens de multiplier dans un certain nombre de bureaux de pays des solutions informatiques harmonisées, inspirées du succès qu'avait obtenu la collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie.

55. De plus, le Réseau Technologies de l'information et des communications a pris des mesures pour régler le problème des cyberrisques auxquels les institutions sont de plus en plus exposées; il s'active actuellement dans le domaine de la sensibilisation et de la sécurité informatique, de la réaction ordonnée en cas d'incident et de la standardisation des politiques et des normes communes. Il procède également à la réalisation d'un projet qu'il présentera au titre du Plan d'action du Comité de haut niveau pour la gestion; il s'agit de donner suite aux recommandations issues d'une étude sur la transmission de données; achevée en 2010, cette étude a montré que des gains d'efficacité pouvaient découler de la mise en commun des services de transmission des données, au niveau des pays et à celui des sièges.

B. Sécurité du personnel

56. Durant la période à l'examen, une avancée majeure a été réalisée pour ce qui est de la sécurité du personnel. Le 1^{er} janvier 2011, le système des phases de sécurité a été remplacé par le système de niveaux de sécurité, plus performant. Ce dispositif est le résultat des travaux de refonte du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies menés en étroite coordination par le Département de la sûreté et de la sécurité et le Comité de haut niveau sur la gestion, sous la direction de celui-ci.

57. Le nouveau système de niveaux de sécurité est un processus qui permet de recenser et catégoriser les menaces auxquelles l'Organisation fait face, facilite l'analyse comparative et systémique des menaces et permet plus de granularité et de transparence. Ce système ne constitue toutefois qu'un élément du dispositif de gestion des risques en matière de sécurité. L'élaboration, dans le contexte des directives relatives aux risques acceptables, d'un cadre permettant de déterminer l'importance de tel ou tel programme, est une autre activité menée actuellement sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion par un groupe de travail de haut niveau dirigé par l'UNICEF auquel participent tous les organismes des Nations Unies ayant une présence importante sur le terrain.

58. Le cadre ayant trait à l'importance relative des programmes est le dernier élément des directives relatives aux risques acceptables et constitue l'une des améliorations destinées à répondre aux problèmes de sécurité complexes et en constante évolution auxquels les fonctionnaires de l'Organisation sont confrontés. Il permet une réorientation de la réflexion menée en matière de sécurité, dont l'objet n'est plus de savoir « quand partir », mais « comment rester ». Grâce à ce cadre, le personnel qui continue de travailler dans un environnement à haut risque devra être à même de se consacrer aux fonctions et programmes absolument prioritaires, conformément aux objectifs stratégiques du système de l'Organisation définis par les États Membres. Le projet de cadre concernant l'importance relative des programmes a été achevé en mars 2011 et fera l'objet d'une mise à l'essai sur le terrain début mai 2011.

59. Afin d'accompagner les changements intervenus dans la manière d'aborder les questions de sécurité à l'échelon du système, le Comité de haut niveau sur la gestion a également adopté des politiques ou directives élaborées ou révisées par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, à savoir : de nouveaux chapitres du Manuel de sécurité sur les conditions d'application du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; de nouvelles normes de certification pour les agents de protection rapprochée; les règles du système de gestion de la sécurité relatives à l'usage de la force par les services de sécurité de l'ONU; et les nouveaux processus relatifs aux contrôles de sécurité et au traitement des demandes d'autorisation de voyage qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

C. Normes comptables internationales pour le secteur public

60. Outre le PAM, qui applique les normes IPSAS depuis 2008, huit organismes des Nations Unies (Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation maritime internationale, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation panaméricaine de la santé, UNESCO et Union internationale des télécommunications) ont prévu de s'en servir à partir de 2010. Ces organismes ont franchi des étapes essentielles en vue de leur mise en œuvre, comme la modification de la présentation de leurs soldes d'ouverture et le respect des différents critères nécessaires à l'application de ces normes avant la fin de l'année. Des vérificateurs externes contrôleront l'application de ces normes dans chaque organisme.

61. À la demande du Comité de haut niveau sur la gestion, un examen indépendant a été réalisé sur les modalités de poursuite du projet IPSAS après 2011. L'examen a permis de définir les orientations stratégiques du projet pour les années à venir : l'accent continuera d'être mis sur les activités de facilitation et de communication liées à la mise en œuvre du projet dans les entités participantes, le contrôle et le suivi des décisions du Conseil des normes IPSAS, l'harmonisation des diverses normes comptables, sachant qu'il ne sera jamais possible d'arriver à une interprétation et une application entièrement homogènes des normes IPSAS dans les différents organismes des Nations Unies, et la fourniture d'orientations et de conseils relatifs à la révision et à l'interprétation des normes IPSAS.

V. Conclusion

62. Les organismes des Nations Unies doivent impérativement mener une action efficace et coordonnée dans un grand nombre de domaines thématiques s'ils veulent obtenir les résultats qui permettront de résoudre les problèmes mondiaux auxquels la communauté internationale doit faire face. Le Conseil des chefs de secrétariat, instance de coordination suprême du système des Nations Unies placée sous la direction du Secrétaire général, veille à ce que le système mette l'ensemble de ses atouts au service de l'exécution des mandats définis par les États Membres. Les décisions des organes directeurs des organismes des Nations Unies continuent de guider et d'orienter le travail du Conseil et de ses piliers. Les chefs de secrétariat et les membres du Conseil entendent travailler de façon cohérente et coordonnée pour assurer un suivi intégré et synchronisé des directives des États Membres. Ces mesures sont destinées à maximiser l'effet de l'action menée par les divers organismes à l'appui des décisions intergouvernementales.

63. Les organismes des Nations Unies mènent également des travaux analytiques venant soutenir l'action menée par les États Membres afin de trouver des solutions globales à des problèmes interdépendants. C'est dans cet esprit qu'ils ont continué à approfondir et à faire évoluer leur collaboration. Ils ont également pu tirer parti de l'intensification du dialogue avec les représentants des États Membres, par exemple lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancún, en 2010. Le Conseil se félicite de tous les efforts qu'ils déploient pour faire connaître les activités menées et en assurer la transparence grâce à la publication de rapports, l'organisation de séances d'information et l'affichage de données sur l'Internet.

64. Le Conseil continuera de garder à l'examen les structures interinstitutionnelles et les méthodes de collaboration afin d'en améliorer l'efficacité et l'effet d'ensemble. À cette fin, son secrétariat, qui fournit un appui au Comité de haut niveau sur la gestion et au Comité de haut niveau sur les programmes, et le Bureau de la coordination des activités de développement, qui fournit un appui au Groupe des Nations Unies pour le développement, collaboreront pour faciliter la répartition des questions entre les différents piliers, l'échange d'informations et le recensement des obstacles à une collaboration maximum et la levée de ceux-ci.

65. L'année prochaine, le Conseil collaborera étroitement avec la Vice-Secrétaire générale pour diriger l'initiative de gestion du changement qui doit se traduire par des gains d'efficacité et permettre de déterminer comment les organismes pourraient faire davantage en dépensant moins. Il prévoit aussi de se consacrer à la préparation

de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les répercussions de la Conférence n'ayant pas encore été mesurées dans toute leur ampleur, le Conseil prévoit l'année prochaine de se concentrer en priorité sur l'évaluation des défis que se devra de relever le système des Nations Unies et des perspectives qui s'offriront à lui à l'issue de cette conférence. Il s'efforcera également de promouvoir une approche intégrée, à l'échelle du système, des préparatifs des différentes manifestations parallèles que sont la dix-septième réunion de la Conférence des parties, qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud), l'Année internationale de l'énergie durable pour tous et le suivi de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

66. S'agissant des questions opérationnelles, le Conseil accordera une grande importance à l'évaluation indépendante de l'initiative Unis dans l'action, qui sera présentée au Président de l'Assemblée générale, à la soixante-sixième session de celle-ci. Il continuera à l'avenir de se concentrer sur certains domaines thématiques et la fourniture en temps voulu d'informations relatives aux priorités et activités de ses organismes membres. Dans son prochain rapport annuel d'ensemble, il rendra compte du résultat de ces activités et des autres activités que lui, et ses trois piliers, seront amenés à entreprendre.

Annexe**Projet de déclaration du Conseil des chefs de secrétariat
des organismes des Nations Unies pour la coordination
à la quatrième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

Nous, chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, considérons la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011, comme de la plus haute importance. Il est essentiel que la communauté internationale prenne des décisions énergiques, capables d'influer positivement sur la vie des 880 millions de personnes réparties dans les 48 pays les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

Grâce à l'appui de la communauté internationale, nombreux sont les pays les moins avancés qui ont accompli des progrès remarquables, réussissant à accélérer leur croissance économique, à parvenir à l'universalisation de l'enseignement primaire et à améliorer la représentation des femmes en politique. Les trois programmes d'action mis en œuvre au cours des trois décennies écoulées ont contribué à l'obtention de ces résultats. Les obstacles que ces pays doivent encore surmonter pour s'engager sur la voie du développement sont toutefois des plus redoutables, qu'il s'agisse des faiblesses et handicaps structurels liés au fait qu'ils sont durablement tributaires de quelques produits, marchandises et activités primaires ou de leur taux de croissance démographique rapide combiné à un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, de leur vulnérabilité à des phénomènes météorologiques extrêmes, de la relative lenteur de leurs progrès en matière de développement humain, que dénotent l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition chroniques ainsi que l'accès limité aux services de base, en particulier chez les groupes souffrant le plus de l'exclusion et de la marginalisation, ou de la faiblesse durable de leurs capacités de gouvernance. Les pays les moins avancés sont également les plus exposés aux répercussions des crises économiques, financières, alimentaires et énergétiques et des autres chocs exogènes.

Il importe que les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement redoublent d'efforts de façon concertée afin que ces pays puissent bénéficier d'un développement durable et d'une croissance soutenue, générale et équitable leur permettant de changer de statut. L'action menée pour satisfaire les divers besoins de ce groupe de pays et remédier à ses difficultés propres doit s'attacher tout particulièrement à réduire les inégalités et promouvoir l'équité au sein même des pays et entre les pays. Il est essentiel de disposer d'un programme d'action ambitieux, ciblé, réaliste et axé sur les résultats, qui soit soutenu par l'ensemble de la communauté internationale et fasse fond sur les efforts louables déployés pour trouver une solution aux problèmes auxquels les pays les moins avancés font face depuis longtemps. Le système des Nations Unies mettra à profit cette expérience pour améliorer l'action de ses organismes et renforcer les synergies entre ceux-ci, sachant que nous continuerons d'accorder la priorité aux besoins particuliers de ces pays et les aiderons à atteindre leurs priorités en matière de développement par des programmes ciblés et des ressources et moyens spécifiques.

Pour les pays les moins avancés, le renforcement des infrastructures et la constitution d'une masse critique de capacités de production concurrentielles, diversifiées et créatrices d'emplois et d'entreprises sont tout à la fois le défi majeur qu'ils doivent relever ces 10 prochaines années et le principal atout qui leur permettra de faire du développement durable une réalité. Ils ont également fait état de leurs besoins croissants dans des domaines comme l'accès universel aux services essentiels, l'amélioration des systèmes de protection sociale, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, l'accélération du développement humain et social, en particulier par la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le renforcement de l'éducation et de l'enseignement professionnel, l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes, la transformation du secteur agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction des disparités et la promotion de l'équité, le renforcement de la sécurité énergétique, l'atténuation de l'effet des crises et le renforcement de la résilience et la maîtrise des conséquences des changements climatiques.

Les organismes des Nations Unies redoubleront d'efforts pour renforcer les capacités productives des pays les moins avancés en intensifiant et ciblant davantage les programmes et ressources qu'ils y consacrent. Nous encourageons également les donateurs et les autres partenaires de développement à faciliter l'accès de ces pays aux ressources et fonds consacrés à cet objectif, tels que l'initiative mondiale Aide pour le commerce.

En 2011, à notre session d'automne, nous examinerons la manière de donner suite efficacement, à l'échelle du système, à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, y compris les moyens de contribuer le mieux possible à la mise en œuvre intégrale, au contrôle et au suivi de ses résultats aux niveaux national, régional et mondial.
